

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-31

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 19

Substituer à l'alinéa 28 les deux alinéas suivants :

« III. – A. – 1° À la deuxième phrase du sixième alinéa de l'article L. 2334-17 du code général des collectivités territoriales, les mots : « dernier alinéa des articles L. 2335-3, » sont remplacés par les mots : « troisième alinéa de l'article L. 2335-3, le dernier alinéa des articles ».

« 2° Les articles L. 2335-3 et L. 3334-17 du même code sont complétés par un alinéa ainsi rédigé : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.